

Cahier des charges Concierge

GÉNÉRALITÉS

Le/la concierge est soumis/e directement au Conseil communal.
Il/elle peut être amené/e à effectuer un horaire irrégulier.

RESPONSABILITES

Le/la titulaire est responsable vis-à-vis du Conseil communal de l'organisation et de l'exécution de son travail. Il/elle est responsable vis-à-vis de tiers de dommages qu'il/elle pourrait causer dans son activité par le non-respect des normes de sécurité et des directives reçues. Il/elle est responsable du bon état d'entretien de la halle de gymnastique et des bâtiments administratif et édilitaire en collaboration avec la concierge titulaire. Il/elle informera le Conseil communal des comportements inadéquats d'usagers.

Nombre d'heures par semaine : environ 7 heures, voire plus en fonction de l'occupation de la halle de gymnastique et des besoins.

Temps de travail à organiser en fonction de l'utilisation de la halle de gymnastique.

MISSIONS DU POSTE

Garantir la propreté des bâtiments :

- Effectue le nettoyage de la halle de gymnastique, des vestiaires et locaux annexes
- Effectue le nettoyage des bâtiments administratif et édilitaire
- Effectue les nettoyages des corridors et des entrées du bâtiment
- Vide les poubelles intérieures et extérieures des bâtiments
- Nettoie les sanitaires, les lavabos et gère les essuie-mains

TÂCHES PRINCIPALES

- Nettoyage de la halle de gymnastique
- Contrôle des locaux et inventaire au terme de son utilisation
- Grands nettoyages d'été en collaboration avec du personnel engagé ponctuellement, organisés en début des vacances scolaires
- Nettoyage des bâtiments administratif et édilitaire

PROFIL

- Personne consciencieuse et respectueuse du matériel, apte à planifier et organiser son travail en fonction de l'utilisation de la halle de gymnastique

Le Conseil communal